



MISE A JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS SUR LE SITE NATURA 2000 « VAL DE LOIRE NIVERNAIS » ZSC FR2600966

Marché à procédure adaptée

en application des articles L1111-1 et L2123-1 et des articles R2123-1 1° et R2123-5
du code de la commande publique.

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Acheteur public :

PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS

25, rue Benoît Frachon - 58640 VARENNES-VAUZELLES

03 86 21 20 69 - contact@valdeloirenivernais.fr

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : M. Julien JOUHANNEAU,
Président du Pays Val de Loire Nivernais

Date limite de remise des offres :

Mercredi 25 novembre 2026

Avec le soutien technique ou financier de :



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



NATURA
2000
BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTE



cbn
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE
OBSERVATOIRE REGIONAL
DES INVERTEBRÉS

Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne

1- Objet de la consultation

1-1 Description

La présente consultation a pour objet la cartographie des différentes entités du site Natura 2000 « Val de Loire Nivernais ».

1-2 Lieu d'exécution

La prestation s'exécutera **sur l'ensemble du périmètre de la Zone Spéciale de Conservation « Val de Loire Nivernais » (FR2600966), soit une superficie de 3050 hectares**. Le site Natura 2000 se situe sur les communes suivantes : Avril-sur-Loire, Béard, Charrin, Chevenon, Cossaye, Decize, Devay, Druy-Parigny, Fleury-sur-Loire, Imphy, Lamenay-sur-Loire, Luthenay-Uxeloup, Saint-Hilaire-Fontaine, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Ouen-sur-Loire et Sougy-sur-Loire.

2- Caractéristique du marché

2-1 Type de marché

Marché à procédure adaptée de prestation intellectuelle.

2-2 Etendue et mode de la consultation

Ce marché est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L1111-1 et L2123-1 et des articles R2123-1 1° et R2123-5 du code de la commande publique.

2-3 Décomposition en lots

Lot unique en application des articles L2113-10 et L2113-11 du Code de la Commande Publique. L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

2-4 Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

2-5 Quantité

Cinq phases sont détaillées à la Décomposition globale et forfaitaire (DPGF).

2-6 Durée du marché

Le marché est valablement formé à compter de sa notification au titulaire, soit via le profil acheteur, soit par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception.

Le délai d'exécution du marché est de quinze (15) mois, comprenant les délais de validation spécifiés dans le CCTP. Par dérogation à l'article 3.1.2 du CCAGS PI, le délai d'exécution prend effet à compter du lendemain de la notification de l'ordre de service de démarrage.

3- Conditions de la consultation

3-1 Contenu du dossier de consultation

- le Règlement de Consultation (RC),
- le Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP)
- l'acte d'engagement (AE)
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021,
- Annexe : note sur la procédure de validation de la cartographie – document nommé « Procédure de validation cartographies_Région BFC_2024 »
- Annexe : cahier des charges Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales, cahier des charges Sites Natura 2000 de Bourgogne version 2.4 du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBN-BP) – document nommé « 2019_CC_MéthodoCartoSitesNatura2000_OK_v1.0 »
- Annexe : cahier des charges Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels en Franche-Comté, du Conservatoire botanique national de Franche-Comté – document nommé « Contenu notice et fiches descriptives à respecter_CDC CBN FC »
- Annexe : référentiel d'identification des végétaux document nommé « REF_phyto_Catalogues_regionaux_CBN »
- Annexe : référentiel taxonomique des espèces d'intérêt régional – *document nommé* « Catalogue Bourgogne TR 18 2025 »

Les pièces générales (CCAG-PI, formulaires DC1 et DC2) ne sont pas jointes au présent marché. Elles sont réputées être connues du titulaire dont le fait de présenter une offre pour cette consultation entraîne l'acceptation ou la complétude des pièces générales.

3-2 Modifications de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Lors du téléchargement des documents, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

3-3 Condition de participation

L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

En revanche, un même candidat ne peut pas à la fois répondre en candidat seul et comme mandataire ou co-traitant d'un groupement. En outre, il est interdit qu'un co-traitant soit présent dans plusieurs groupements.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de la dernière remise des plis (offre de base, offre négociée, demande de précisions ...).

Dans le cas où la procédure se prolonge au-delà du délai de validité des offres, les candidats en sont avisés par message électronique via le profil acheteur et sont présumés avoir maintenu leur offre sauf dénonciation dans un délai de trois jours ouvrés à compter de la réception du courrier ou courriel les informant de la prolongation.

4- Langue de rédaction des documents et monnaie

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature ou de l'offre doivent être rédigés en français.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

L'unité monétaire est l'euro.

5- Présentation des plis

5-1 Documents à remettre au titre de la candidature

Pour les entreprises et sociétés nouvellement créées, les candidats pourront fournir, comme «preuve par équivalence», tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (humains, techniques, financiers) pour assurer les prestations. L'acheteur appréciera le caractère suffisant ou non des documents présentés.

5-1-1 Au moment de la candidature

Le dossier de candidature doit comprendre pour le candidat unique ou pour chaque membre du groupement les éléments suivants :

- **La lettre de candidature (DC 1) dûment renseignée et signée pour le candidat ou pour l'ensemble des membres du groupement ou équivalent**
- **La déclaration (DC2) DC 2 dûment remplie par le candidat ou par chaque membre du groupement ou équivalent**
- La déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-11 du Code de la Commande Publique.

Dans tous les cas, fournir *a minima* trois références de prestations exécutées au cours des cinq dernières années pour le mandataire et pour chacun des sous-traitants le cas échéant, en adéquation avec l'objet du marché, indiquant le maître d'ouvrage, le montant, la date et le lieu d'exécution des prestations (cf : annexe 1). Fournir également un descriptif des moyens techniques et humains de la société.

Afin de ne pas pénaliser les entreprises nouvellement créées et les petites et moyennes entreprises, la non-transmission de références relatives à l'exécution de prestations similaires à l'objet du marché ne sera pas de nature à rejeter la candidature. Dans ce cas, l'acheteur procédera à l'examen des capacités de l'opérateur économique sur la base des autres renseignements fournis.

Conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande publique, le candidat a également la possibilité de renseigner sa candidature sur le profil acheteur à l'aide du document unique de marché européen simplifié (DUME), en lieu et place de la déclaration sur l'honneur précitée et des renseignements demandés aux fins de vérification de la capacité économique et financières et des capacités techniques du candidat.

Au stade de la candidature, dans le cas où les pièces minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de compléter leur candidature, à condition qu'une pièce *a minima* ait été remise pour présenter la candidature. L'absence complète de pièces entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

En cas de groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement précisant les conditions de cette habilitation, accompagné d'une ou des délégation(s) de signature le cas échéant.

Le candidat ou chaque membre du groupement devra fournir :

- La copie du ou des jugements prononcés de redressement judiciaire le cas échéant prouvant que le candidat est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché,
- Une attestation de régularité fiscale téléchargeable à partir du compte fiscal du candidat pour les entreprises soumises à l'Impôt sur les Sociétés, ou auprès de son service des impôts gestionnaire de moins de 3 mois,
- Une attestation sociale du candidat de moins de 3 mois téléchargeable sur le site www.urssaf.fr,
- Un numéro unique d'identification (SIREN) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Ces documents peuvent être produits dès la réponse à la consultation.

Au stade de l'attribution, si le candidat ou un des membres du groupement n'a pas fourni les documents mentionnés ci-dessus et s'il vient à être désigné par l'acheteur comme titulaire du marché, il disposera d'un **délai de 10 jours calendaires maximum à compter de la réception de la demande** pour produire ses attestations officielles. Si le délai de fourniture de ces pièces complémentaires est amené à être inférieur à 10 jours, il sera indiqué dans le courrier ou courriel d'information du candidat ou du groupement attributaire.

En cas d'inexactitude des renseignements prévus aux articles R2143-3, R2143-4, R2143-16 et R2144-7 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 et D. 8222-7 à D. 8222-8 du code de travail conformément à l'article R2143-8, le marché est résilié aux torts du titulaire.

5-2 Documents à remettre au titre de l'offre

- Une note **méthodologique détaillée**, conforme au présent cahier des charges, précisant notamment la méthodologie, les moyens disponibles (humains et matériels), les experts qui réaliseront les études de terrain, les dates d'inventaires de terrain prévisionnelles, les délais de réalisation et la nature des prestations proposées, en détaillant plus particulièrement le déroulement de l'étude.
- La **DPGF** dûment complétée,
- Les **références et publications** dans le domaine ainsi que les **curriculum vitae anonymisés*** des personnes qui interviendront dans cette étude (qualifications et expériences),
- Un **calendrier prévisionnel** d'exécution détaillé faisant apparaître le nombre de réunions
- La **répartition du temps passé** par intervenant et par profil (junior/senior)
- les éventuelles **sous-traitances** proposées par le prestataire ;

- les éventuels **achats de données** effectués à des tiers

**Il demeure de la responsabilité du soumissionnaire de transmettre des CV nominatifs.*

6- Jugement des candidatures et des offres

6-1 Critères de sélection

Le jugement des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à R2144-7, R2152-6 à R2152-8, R2152-11 et R2152-12 du Code de la Commande Publique.

En application des articles R2144-3 et R2161-4 du Code de la Commande Publique, les offres seront analysées en amont de la candidature.

6-1-1 Au titre de la candidature

- Garanties techniques, professionnelles et financières de l'entreprise évaluées sur la base des éléments de la déclaration du candidat (Moyens techniques et humains, chiffres d'affaires des trois dernières années)
- *A minima* trois références de moins de cinq ans en adéquation avec l'objet du marché

6-1-2 Au titre de l'offre

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

<u>Critères</u>	Pondération sur 100
<u>Critère 1 : le prix au vu de la DPGF</u> Le candidat le moins-disant se verra attribuer la note maximale (40/40). Pour les candidats suivants, la note sera déterminée par application de la formule suivante : (Offre la moins disante/Offre proposée par le candidat x 40) <i>Le calcul ne prendra pas en compte les offres anormalement basses (articles L2152-5, L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique) et les offres déclarées irrégulières, inacceptables ou inappropriées (articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique).</i>	40
<u>Critère 2 : Qualité de la présentation et de la prestation</u> Adéquation de la proposition au cahier des charges, au vu notamment des protocoles proposés, de la méthodologie et des suggestions ; respect de l'échéancier et des délais, nombre de réunions et répartition du temps passé.	35
<u>Critère 3 : moyens humains et matériels dédiés à la mission.</u> Composition de l'équipe, compétences et expériences des intervenants au vu des CV fournis, références.	15
<u>Critère 4 : Développement durable</u> Optimisation des déplacements et modes de transport ; et toute autre proposition du candidat permettant de renforcer la qualité environnementale de la prestation.	10

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

6-2 Négociation

Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats.

Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152-2 et R2152-2 du Code de la Commande Publique, au stade de l'analyse des offres, dans le cas où les informations minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de régulariser leurs offres, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses.

L'absence de note méthodologique ou de proposition financière ne sera pas régularisée. L'offre sera déclarée irrégulière.

La négociation, par échanges dématérialisés, se déroulera avec les soumissionnaires des 3 offres les mieux classées à la suite de l'analyse des offres de base.

Ces derniers pourront éventuellement être invités à participer à une audition, soit de manière dématérialisée, soit en présentiel dans les locaux du Pays Val de Loire Nivernais à Varennes-Vauzelles. Si elle a lieu, cette audition se fera dans le courant de la semaine du 7 au 11 décembre 2026 (semaine 50). Le cas échéant, ils recevront une confirmation de leur heure de passage qui pourra être accompagnée d'une fiche de questions relatives à l'offre remise. Lors de l'audition, il sera demandé à chaque prestataire de présenter son offre. En cas d'audition en présentiel, le Pays Val de Loire Nivernais mettra à disposition des cabinets auditionnés un vidéoprojecteur et une connexion internet. Les candidats devront se munir d'un micro-ordinateur portable s'ils souhaitent présenter leur offre sur support électronique. En cas d'audition, chaque soumissionnaire disposera d'une heure, réponses aux questions posées incluses, pour présenter son offre et pour répondre aux questions. Cette audition permettra d'engager la négociation soit sur les propositions qui mériteraient d'évoluer, soit sur des précisions quant à la mise en œuvre de la mission. A la suite de cette audition éventuelle, il sera demandé aux soumissionnaires de remettre une offre définitive.

La négociation pourra également se dérouler par écrit, par échanges de courriers électroniques via le profil acheteur.

Les offres seront analysées et classées selon les critères et leur pondération définis au présent règlement de la consultation.

Dans le cas où un soumissionnaire ne se présenterait pas aux auditions, ne transmettrait pas d'offre définitive ou ne répondrait pas à la négociation écrite, son offre sera rejetée.

Il est rappelé au candidat de bien vérifier sa messagerie électronique ainsi que les courriers indésirables qui pourraient provenir du profil acheteur.

6-3 Modalité d'attribution du marché

L'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note au vu de l'ensemble des critères pondérés après l'analyse des offres.

7- Condition d'envoi ou de remises des offres

Date limite de réception des candidatures et des offres : le mercredi 25 novembre 2026 à 16h.

Modalités de transmission par voie électronique :

Les candidatures et les offres seront transmises exclusivement par voie dématérialisée sur profil acheteur Territoires Numérique : <https://marches.ternum-bfc.fr>

La signature électronique ne sera pas exigée au stade de la remise de l'offre.

Les formats de fichiers rtf, docx, xlsx, slk, pdf, pptx, ppsx, dwg, dxf, jpg sont acceptés.

Renseignement administratif et technique

Pour toute information ou question, merci de contacter Claire ROTHOT, cheffe de projet Transition écologique, par mail : claire.rothot@valdeloirenivernais.fr